



CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE

Le camp d'éducation syndicale de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) se tiendra à l'Estrel dans les Laurentides **du 12 au 14 octobre prochain** sous le thème *Enseigner. S'engager. Représenter*. Au menu, des formations et des conférences variées, concernant la mobilisation et la vie syndicales, qui contribueront à forger votre syndicalisme. C'est une occasion en or de réseauter avec vos camarades de l'Alliance et des autres syndicats affiliés à la FAE.

Cette invitation s'adresse aux personnes qui ont moins de 5 années d'expérience syndicale.

Nous vous invitons à remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le 14 septembre**. Les places sont limitées ! L'hébergement est inclus et des options de transport seront offertes aux personnes qui n'ont pas de voiture. Les membres retenus seront avisés le lundi 18 septembre.



Sue Bradley, vice-présidente

CAMP
D'ÉDUCATION | 20
syndicale | 23

Enseigner. S'engager. Représenter.

ALLUMONS LA FLAMME !

À la fin de l'année scolaire, les moyens pour manifester notre appui au Comité de négociation de notre prochaine *Entente nationale*, échue depuis le 31 mars dernier, se sont accentués dans les établissements. Nous ne faisons pas cela pour nous amuser, mais bien pour mettre de la pression sur la partie patronale, lui montrer que nous sommes décidés et prêts à nous battre pour obtenir notamment de meilleures conditions économiques, une composition de la classe offrant des conditions d'enseignement respectueuses des profs et des élèves, un allègement de la charge de travail ainsi qu'une meilleure conciliation famille-travail-vie personnelle.

Dans la majorité des milieux, les directions se sont montrées compréhensives et conciliantes, sachant très bien que l'amélioration de nos conditions d'exercices aura un impact majeur sur les conditions d'apprentissage des élèves et sur leur propre travail. Nous espérons que c'est le comportement qu'elles décideront d'adopter en cette rentrée sur fond de pénurie.

EXEMPLE DE MOBILISATION

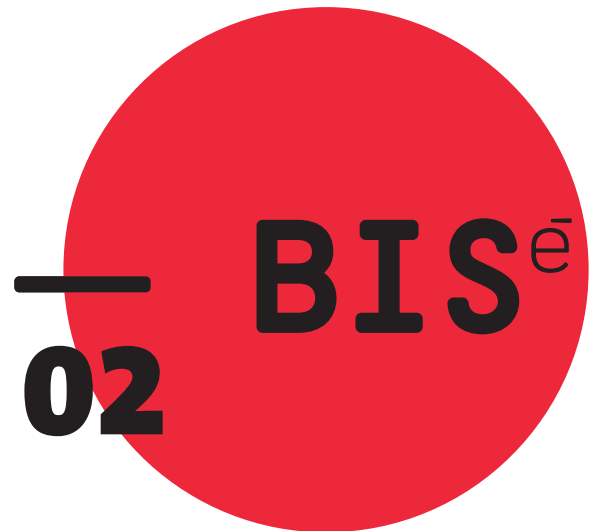
En fin d'année scolaire, les enseignantes et enseignants de l'école Saint-Bernardin ont refusé de participer aux activités mises sur pied par la direction lors des dernières journées pédagogiques, comme adopté dans notre plan d'action. On leur imposait alors des rencontres de personnel grugeant le temps disponible en fin d'année et les empêchant d'utiliser ces importantes journées pédagogiques pour leurs tâches professionnelles. Une action de mobilisation a été tenue le 26 juin par les profs de cet établissement et d'autres collègues venus les appuyer.

Alors que l'école montréalaise touche le fond du baril, que les profs sont épuisés — plus particulièrement en fin d'année scolaire — des coupes salariales leur ont été imposées. Ensuite, on se demande pourquoi le personnel enseignant fuit la profession... Je lève mon chapeau à l'équipe enseignante de cet établissement qui, comme les profs de tout le CSSDM, s'est tenue debout et a fait preuve de solidarité !

Nous amorçons la phase de pression de notre mobilisation. C'est certain que nos actions vont déranger. Cependant, nous ne devons pas nous laisser intimider devant de telles réactions, même si le Centre de services scolaire de Montréal semble vouloir nous éteindre, par tous les moyens.

RENDRE LA PROFESSION ATTRAYANTE

Encore une fois cette année, à quelques jours de la rentrée, il manquait des milliers d'enseignantes et d'enseignants dans les établissements du Québec, dont un grand nombre à Montréal. Pour freiner la pénurie et l'hémorragie d'enseignantes et d'enseignants qui quittent la profession,



il faut absolument la rendre attrayante. Sans ça, nous vivrons des rentrées comme celle-ci encore l'an prochain, dans 5 ans et dans 10 ans...

Le 27 juin dernier, j'ai fait une intervention devant les membres du Conseil d'administration du CSSDM, pour leur rappeler que tout ce que nous souhaitons c'est un milieu de travail enrichissant et valorisant, et non une source d'épuisement. Que nous nous battons pour améliorer nos conditions de travail, mais aussi celles des élèves et de l'école publique montréalaise. Les moyens qui seront utilisés cet automne seront une goutte d'eau dans la vie des élèves comparativement aux difficiles conditions d'apprentissage actuelles. Nous souhaitons leur enseigner et leur offrir toute l'aide dont ils ont besoin pour réussir et s'épanouir. J'ai réitéré aux personnes présentes qu'elles ne peuvent se défilier devant les propositions qui émanent du Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF). Devant le CSSDM qui nous donne l'impression de vouloir éteindre nos actions, je vous convie quant à moi à lancer des étincelles, à vous mobiliser et vous solidariser. J'en profite pour vous rappeler l'importance de créer dès maintenant un Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) et d'élire vos personnes déléguées syndicales.

Nous avons l'appui d'un grand nombre de parents, de directions d'établissements et de la population. On mène un combat de dernière chance pour les élèves et l'école publique montréalaise, n'hésitons pas à le rappeler. Notre cause est noble, mais malheureusement il y en a qui se battent contre nous.



Ensemble, allumons la flamme et convainquons-les de nous suivre dans notre lutte !

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



ÉDUCATION DES ADULTES 2^e ASSEMBLÉE DE PLACEMENT DE L'ANNÉE 2023-2024

L'Alliance vous rappelle que toutes les assemblées de placement de l'année 2023-2024 se dérouleront en mode virtuel via SAI conformément au projet expérimental convenu avec le CSSDM. Pour plus de détails concernant ce projet, voir le [BIS numéro 37](#).

La deuxième assemblée (septembre) se déroulera entre le **5 septembre et le 7 septembre** avec deux séances distinctes d'affectation par Internet.

1. Séance pour les postes de 20 heures par semaine du **mardi 5 septembre 2023 (9 h) au mercredi 6 septembre (9 h)**. L'affectation aura lieu le 6 septembre, la date d'entrée en fonction officielle est le **11 septembre**.

NOTE : Les règles d'affectation demeurent les mêmes. Par conséquent, vous pourrez lors de la première séance (postes de 20 heures) choisir et obtenir dans le respect de vos priorités d'emploi (listes confondues) un poste de 20 heures dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) Vous n'avez aucune affectation au moment où vous postulez sur SAI ;

OU

b) Vous n'aurez aucune affectation à compter du 11 septembre 2023 ;

OU

c) Vous avez obtenu **un poste de moins de 20 heures par semaine à « l'assemblée d'août »** (Séance d'affectation par Internet du 22 août au 28 août 2023) et vous souhaitez vous en désister afin d'obtenir un poste de 20 heures par semaine, et ce, peu importe sa durée (date de fin du poste).

2. Séance pour les postes de moins de 20 heures par semaine du **mercredi 6 septembre 2023 (15 h) au jeudi 7 septembre 2023 (16 h 59)**. L'affectation aura lieu le 8 septembre, la date d'entrée en fonction officielle est le **11 septembre**.

NOTE 1 : Si vous choisissez un poste ou une combinaison de postes dans votre élargissement de champ, assurez-vous que le nombre d'heures que vous pouvez obtenir dans votre champ d'origine (poste et combinaison

de postes) est moins élevé que le nombre d'heures que vous pouvez obtenir avec le ou les postes de votre élargissement de champ. Dans le cas contraire, le CSSDM ne pourra pas vous attribuer ce ou ces postes [11-2.09 section 9 3 d) [Convention collective locale](#)]. Nous vous conseillons de consulter le document *Procédure de jumelage de postes* disponible dans SAI sous l'onglet *Séances d'affectation par Internet* afin de choisir le bon type de jumelage pour vos choix de postes.

NOTE 2 : En cas de doute sur votre admissibilité à obtenir un tel poste, mieux vaut postuler si vous convoitez ce type de poste. Lors de l'affectation, le CSSDM devra s'assurer du respect des dispositions de la *Convention collective locale* pour l'octroi des postes. Toutefois, vous ne pourrez pas vous désister d'un poste que vous avez choisi lors de l'une ou l'autre des SAI ; vous devrez l'assumer si on vous l'octroie. Assurez-vous de vérifier vos choix avant la fin de chacune des séances.

NOTE 3 : Si vous souhaitez compléter votre tâche (poste dans votre champ d'origine) avec un poste de votre élargissement de champ, conformément à la clause 11-2.09 section 9 3 e) de la *Convention collective locale*, vous devrez faire parvenir un courriel à madame Leïla Nouali à l'adresse suivante : noualile@cscdm.qc.ca afin de l'informer du ou des postes que vous souhaitez obtenir pour ce faire. Après avoir attribué les postes de la 2^e SAI aux enseignantes et enseignants des listes de priorité et de rappel, le CSSDM attribuera, le cas échéant, les compléments de tâche selon l'ordre d'inscription sur les listes de priorité et de rappel confondues.

NOTE 4 : Vous n'êtes pas limité dans le nombre de postes pour lesquels vous pouvez poser votre candidature, vous pouvez faire autant de choix que de postes offerts dans votre ou vos spécialités. Afin de maximiser vos chances, le nombre de postes choisi devrait être au moins équivalent au rang que vous occupez sur la liste confondue.



Pour plus de détails sur le fonctionnement des assemblées de placement, veuillez consulter le [guide sur les assemblées de placement à l'EDA](#).

● **Chantal Forcier, conseillère**

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — SÉANCE D'AFFECTATION MIXTE ET ÉLARGIE POUR 2023-2024 — ENSEIGNANTS DE LA LISTE DE PRIORITÉ ET DES BASSINS

Une séance d'affectation « mixte et élargie » pour l'année scolaire 2023-2024 se tiendra par séance d'affectation par Internet (SAI), **du mercredi 30 août (16 h) au jeudi 31 août 2023 (16 h)**.

À la suite de cette séance, l'entrée en fonction des enseignantes et enseignants est fixée au 5 septembre 2023.

Celle des enseignantes et enseignants qualifiés dans un autre champ (bassin ECQA), celles et ceux qui sont non légalement qualifiés et les étudiantes et étudiants qui obtiennent une affectation lors de cet affichage s'effectuera possiblement le 7 septembre. Si tel était le cas, le Centre de services scolaire de Montréal aviserait les personnes concernées.



Veuillez consulter le babillard du site SAI pour connaître tous les détails au sujet de cette séance.

● **Sébastien Bergeron, conseiller**

RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES — 2^e SAI DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DE PLACEMENT

Nous vous rappelons que la deuxième séance de la première assemblée de placement de l'année 2023-2024 se termine ce soir à 23 h 59. Cette séance est ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants des différentes listes de priorité d'emploi. Vous pouvez faire autant de choix que de postes offerts dans votre ou vos spécialités.



● **Chantal Forcier, conseillère**

ÉLÈVES EN PROVENANCE DE L'ACCUEIL



Si vous êtes prof en **classe ordinaire** ou **spécialiste**, au primaire ou au secondaire, n'oubliez pas de demander à votre direction de vous remettre le formulaire R 032, afin de connaître notamment la fréquence des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) requis pour vos élèves en provenance du secteur de l'accueil. Vous pourrez ainsi constater quels élèves ont reçu ces services et lesquels doivent recevoir du soutien linguistique.

Les SASAF, dont fait partie la classe d'accueil, constituent des services particuliers prescrits à l'article 7 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire*. Ils visent à doter l'élève des compétences langagières suffisantes lui permettant de suivre normalement l'enseignement dispensé en français. Le fait de ne pas parler français pendant les deux mois des vacances scolaires entraîne parfois une régression dans la maîtrise de cette langue chez certains élèves issus du secteur de l'accueil. Le portrait à la rentrée peut donc être suffisamment différent de celui qui avait mené à la recommandation vers le secteur régulier en juin dernier et requérir un reclassement de l'élève à l'accueil.

N'hésitez donc pas à consulter vos collègues qui ont la charge de cet élève, à noter rigoureusement les situations qui vous portent à croire que l'élève ne maîtrise pas assez le français pour suivre normalement l'enseignement et à demander ensuite par écrit à votre direction qu'elle remplit et achemine aux services pédagogiques du centre de services le formulaire de demande d'évaluation de besoins pédagogiques – SASAF. Il faut vous assurer que l'élève reçoive le service le plus adapté à sa situation, auquel il a droit.

Nous vous invitons enfin à consulter le document *SASAF – Tout savoir*, qui présente les principales règles encadrant ces services. Pour toute question, communiquez avec les soussignées.



Sue Bradley, vice-présidente
Isabelle Staniulis, conseillère



Ce document s'adresse tant à l'enseignante ou l'enseignant de la classe d'accueil qu'au prof de la classe ordinaire qui reçoit des élèves d'accueil.

FORMATION SYNDICALE LA TÂCHE



Enseignantes et enseignants de tous les secteurs, cette formation s'adresse à vous afin de mieux comprendre les différents pans de la tâche. Il est essentiel de comprendre tous les aspects de notre horaire pour éviter les pièges et nous assurer que tout est conforme à la convention. Mieux vaut bien s'informer !

Ces sessions adaptées pour chacun des secteurs se tiendront **le mardi 19 septembre 2023 de 17h30 à 19h30** en vidéoconférence Zoom, avec libération syndicale pour les secteurs EDA et FP.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 15 septembre 2023** en utilisant le formulaire.

Pour de plus amples renseignements, contacter



Mélissa Hernandez par courriel : formation@alliancesprofs.qc.ca

Patrick Trottier, vice-président

VENEZ SOULIGNER LA RENTRÉE AVEC NOUS !



Comme annoncé dans le *BIS* de juin dernier, nous vous convions **le vendredi 8 septembre 2023 dès 16 h**, au Livart (3980, rue Saint-Denis), à quelques pas de la station de métro Sherbrooke.

Ce sera l'occasion de se retrouver entre collègues pour lancer dans une ambiance festive la prochaine année syndicale et pour se préparer à la phase de pression dans les négociations. L'activité est gratuite et s'adresse à tous les membres de l'Alliance ! Bouchées, boissons et musique seront au rendez-vous dans la cour intérieure et la galerie d'art contemporain.

Le nombre de places étant limité, vous devez obligatoirement vous inscrire en remplissant le formulaire d'ici 15 h le lundi 4 septembre 2023.

Ne manquez pas l'événement ! Au plaisir de vous y voir.

Marie Contant, vice-présidente
Martin Leclerc, secrétaire-trésorier



NOTRE ÉCOLE, on l'aime PUBLIQUE!

Du 2 au 8 octobre 2023



Simon Boulerice,
porte-parole de la SPEP





APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ PÉDAGOGIQUE DE CONSULTATION

À la suite de départs, l'Alliance est à la recherche de deux enseignantes et enseignants afin de siéger au sein du Comité pédagogique de consultation (CPC), soit pour occuper un poste régulier, soit un poste substitut. Les secteurs du secondaire et de la formation professionnelle sont notamment à la recherche de représentantes ou représentants. Le CPC participe à l'élaboration des politiques pédagogiques et est consulté sur les politiques et orientations du centre de services scolaire pouvant concerner les enseignantes et les enseignants ainsi que sur les objets prévus à la Loi sur l'instruction publique.

Il se prononce notamment sur le plan d'engagement vers la réussite (PEVR du CSSDM), la ventilation des mesures budgétaires pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), le calendrier scolaire triennal, le changement de bulletin, la politique d'évaluation des apprentissages et l'implantation des nouvelles méthodes pédagogiques.

Le comité est composé notamment de cinq représentantes et représentants de l'Alliance (un membre du Conseil d'administration, une conseillère ou un conseiller et trois enseignantes et enseignants). Ils sont libérés pour la durée des réunions, mais doivent accepter de participer à des réunions préparatoires. Le comité se réunit environ huit fois par an.

Les candidates et les candidats doivent avoir un intérêt marqué pour ces enjeux cruciaux avec la partie patronale et doivent démontrer leur capacité de travailler en équipe et de respecter les mandats collectifs de l'Alliance. Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature **avant**

15 h le 10 septembre 2023, en utilisant ce [formulaire](#). N'hésitez pas à [contacter la soussignée](#), responsable du comité, pour toute question en lien avec le CPC.



Élyse Bourbeau, vice-présidente

RAPPEL MANIFESTATION LORS DE LA FÊTE DU TRAVAIL

À l'instar des dernières années, une coalition de syndicats et d'organisations communautaires organisera pour la fête du Travail, le 4 septembre, une grande manifestation pour dénoncer les abus du capitalisme de marché et exiger de meilleures conditions pour les travailleuses et les travailleurs.

C'est donc un rendez-vous **dès 13 h 30** devant les bureaux du premier ministre Legault, situés au 770, rue Sherbrooke Ouest (Montréal). L'Alliance sera présente et offrira par la suite un verre aux membres qui se seront joints à la délégation (lieu à confirmer). Soyons présentes et présents en grand nombre pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs !



Pour en savoir plus :

[facebook.com/
events/1238460020192044](https://facebook.com/events/1238460020192044).

Élyse Bourbeau, vice-présidente

UNE MEILLEURE COMPOSITION DE LA CLASSE.

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET DE MONTREAL —



à faire
CE MOIS-CI

CALENDRIER DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

AOÛT ET SEPTEMBRE

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CPEPE

- ▶ **Élire les représentantes et représentants du comité.**
- ▶ Établir les procédures de fonctionnement du comité, incluant le calendrier des rencontres.
- ▶ Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (démarche consensuelle).
- ▶ Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- ▶ Établir l'**organisation des rencontres entre parents et profs** (démarche consensuelle — à la FGJ seulement).
- ▶ Élaborer le **système de surveillance** (démarche consensuelle), dont les modalités de libération des surveillances au primaire en vertu de l'annexe 54.
- ▶ Se prononcer sur la **procédure à suivre lors d'absences du travail** (point de consultation).
- ▶ Établir le **système de remplacement d'urgence** (démarche consensuelle).
- ▶ Consulter les membres sur l'horaire des spécialistes au primaire.
- ▶ Nommer des représentantes et des représentants au Comité-école EREHDAA.
- ▶ Informer la direction des **modalités de participation aux objets de la LIP** telles qu'adoptées en assemblée syndicale dans la politique locale de consultation.
- ▶ Se positionner sur les **modalités d'application des TIC** (point de consultation).
- ▶ Déterminer les **modalités de l'opération Portes ouvertes** (démarche consensuelle).
- ▶ Déterminer le **temps reconnu à la tâche pour les activités professionnelles autres que les cours et leçons**.
- ▶ Recevoir de la direction des modalités et objets portant sur les rencontres professionnelles.

EHDA

- ▶ **Élire des représentantes et représentants du comité.**
- ▶ Établir les procédures de fonctionnement du comité, incluant le calendrier des rencontres.
- ▶ Assister au dépôt et à la présentation de la direction concernant la liste précise des services offerts à l'école contenant, pour chacun des services :
 - description des mandats ;
 - nombre de postes et de jours de présence à l'école.
- ▶ **Informar les enseignants des mandats du comité.**
- ▶ **Présenter la liste des services de l'école remise par la direction.**
- ▶ **Présenter le formulaire d'accès aux services à l'ensemble des enseignants.**
- ▶ Assister au dépôt et à la présentation de la direction concernant le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- ▶ Déposer aux enseignants le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- ▶ Au besoin, réviser les recommandations sur l'organisation des services formulées en fin d'année (avoir en main les recommandations de l'année précédente. Tenir compte du portrait réel des élèves à risque et HDAA au 30 septembre).
- ▶ Remettre à la direction des **recommandations révisées et adoptées en Assemblée syndicale** des enseignantes et des enseignants de l'établissement sur l'organisation des services, le cas échéant.

CLP

- ▶ **Élire des représentantes et représentants du comité.**
- ▶ Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- ▶ Faire la collecte des besoins en matière de perfectionnement auprès des enseignantes et enseignants de l'établissement.
- ▶ Analyser les résultats de la collecte de besoins.
- ▶ Établir les priorités du milieu en matière de perfectionnement à partir des résultats de la collecte de besoins.

CÉ (À LA FGJ)

- ▶ **Élire des représentantes et représentants avant le 30 septembre.**

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- ▶ **Élire des représentantes et des représentants.**
- ▶ **Répartir les différentes tâches dans l'équipe** (voir le document des savoirs essentiels sur l'équipe syndicale).
- ▶ **Rédiger ou mettre à jour la politique locale de consultation et la faire adopter.**
- ▶ **Présenter le calendrier des formations syndicales de l'Alliance.**
- ▶ Bâtir ou mettre à jour la liste de courriels personnels pour les envois syndicaux.
- ▶ Organiser une première rencontre de coordination réunissant tous les membres de comités conventionnés.
- ▶ Recevoir les tâches (horaires) avant le 15 octobre. Une copie des tâches doit être affichée au babillard de l'établissement.
- ▶ Transmettre les tâches (horaires) de tous les profs de l'établissement à l'Alliance.

Info NÉGO 2023

NOS MOYENS FONT RÉAGIR !

On nous demande souvent à quoi servent les moyens de pression et de visibilité durant la négociation. C'est simple, par la cohésion de nos moyens, nous montrons à la partie patronale que nous sommes derrière notre équipe de négociation et appuyons les demandes. Nous démontrons également que la situation actuelle en éducation est intenable.

Vous doutez que nos moyens de pression fassent réagir la partie patronale? Sachez que nous avons appris que le CSSDM exige désormais de ses directions qu'elles consignent dans un document commun les moyens de pression mis en place par les profs, ainsi que les mesures qu'elles ont prises pour y répondre. Cette réaction du centre de services démontre clairement que les moyens utilisés font effet, le dérangeant et le font bouger. Assurons-nous que tous les établissements du CSSDM soient identifiés dans ce document !

MOYENS DE VISIBILITÉ

Divers objets de visibilité sont et seront accessibles cet automne afin d'afficher notre solidarité dans nos revendications. Utilisons-les lors des réunions avec la direction, dans les comités conventionnés et dans nos manifestations.

- La cocarde et la lanière de la FAE peuvent être portées à tout moment. Si vous voulez des lanières supplémentaires pour votre école, vous pouvez en commander en remplissant ce [formulaire](#) **avant le 4 septembre**.
- Plusieurs affiches, autocollants et pancartes ont été envoyés l'an dernier et de nouveaux seront livrés prochainement pour affichage à tout endroit pertinent dans l'établissement. Cependant, il est possible la direction les retire s'ils sont ailleurs que sur le babillard syndical.
- Des drapeaux et crécelles au logo de l'Alliance ont déjà été livrés dans vos établissements, afin que vous soyez visibles et bruyants lors des piquetages qui seront organisés cet automne. Conservez-les tous dans un endroit sûr, pour cette négociation et celles à venir !
- Le t-shirt de l'Alliance est un moyen que nous utilisons depuis des années pour nous afficher et qui a fait ses preuves afin de faire réagir la partie patronale. Chaque école doit déterminer la journée de la semaine où toutes et tous le porteront solidairement. Par exemple, plusieurs écoles le portent chaque jeudi pour souligner le fait que les offres salariales du gouvernement sont largement inférieures à l'inflation ! Vous n'avez pas encore le vôtre ? Il est possible de commander gratuitement pour la prochaine livraison en remplissant ce [formulaire](#) **avant le 4 septembre**.

L'ALLIANCE A BESOIN DE MILITANTES ET DE MILITANTS !

Nous sommes toujours à la recherche de personnes pour nous soutenir dans nos actions, que ce soit pour manifester, pour installer du matériel ou pour nous aider à rejoindre le plus de membres possible. Vous avez le goût d'approfondir votre expérience syndicale et de rencontrer d'autres profs mobilisés ? Que vous soyez membre de longue date à l'Alliance ou que vous veniez d'arriver, donnez-nous votre nom au mobilisation@alliancedesprofs.qc.ca !



•
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Marie Contant, vice-présidente

•
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Marie Contant, vice-présidente

Rappels des actions importantes à appliquer cette semaine

- Boycottage des comités non conventionnés lors de la confection de la tâche.
- Aucune organisation des activités étudiantes faites par les enseignantes et enseignants.
- Utilisation ou port d'outils de visibilité et affichage dans les établissements.
- Action de visibilité dans chaque établissement le jour de la rentrée scolaire 2023-2024 des élèves.

POUR TOUTE QUESTION EN LIEN AVEC LE PLAN D'ACTION, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC LE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESPONSABLE DE L'ANIMATION SYNDICALE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.



▲ École Saint-Noël-Chabanel



▲ École Saints-Martyrs-Canadiens



▲ École Saint-Bernardin



▲ École Saint-Bernardin